

## COMPTE RENDU DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 8 juin 2021 à 20h00 à la salle du conseil municipal

---

**Convocation** du : 04/06/2021

**Présents** : Séverine DELCOURT, Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE , Sylvie PUJOS , Damien RECHOU, Joëlle SAINT-PÉ, Stéphane SERRECOURT (10)

**Absents excusés** : Christiane COSTENARO, Cyril RECHOU

**Procurations** : néant

**Secrétaire** : Laurence GÉNOT-BARRÈRE

---

### ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et approbation des dernières séances
  - 2) Pacte de gouvernance avec la communauté d'agglomération
  - 3) Don association Lous Petits Marcats
  - 4) Taux de promotion des avancements de grades
  - 5) Tirage au sort jurés d'assises 2022
  - 6) Prononcé jugement 2019
  - 7) Questions diverses et informations générales
- 

#### 1) Lecture et approbation des dernières séances

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### 2) Pacte de gouvernance avec la communauté d'agglomération

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance Grand Auch Cœur de Gascogne présenté en séance dont l'objectif est de préciser les règles de fonctionnement des instances de la communauté d'Agglomération afin d'associer les représentants de l'ensemble des communes aux grandes décisions et orientations portées par la communauté d'Agglomération.

#### 3) Don association Lous Petits Marcats

Avant dissolution de son bureau, l'association Lous Petits Marcats de Lavardens avec sa Présidente Nicole PASCOLINI, son trésorier Philippe BESSAGNET, sa secrétaire Alexia SAMPER, et sa secrétaire adjointe Sandrine DELORT, décident de faire un don de 6 383 € (six mille trois cent quatre vingt trois euros) à la commune qui sera affecté à l'investissement de 9 bancs et 2 corbeilles. Le conseil municipal après avoir délibéré accepte le don. La somme sera affectée à l'actif de la commune. Il est précisé que ces bancs et corbeilles seront mis en place dans les rues et places du village.

#### 4) Taux de promotion des avancements de grades

Le maire rappelle au conseil qu'il convient de mettre à jour la délibération du 24 novembre 2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade des agents communaux. Le conseil municipal décide de fixer le taux d'avancement de grade pour tous les agents : ratio promus-promouvables 100 % avec une règle de l'arrondi à l'entier inférieur sous réserve de l'avis favorable du comité technique.

### **5) Tirage au sort jurés d'assises 2022**

Les personnes tirées au sort pour l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2022 sont : LAVARDENS : Paulette ESPIAU / PICOT ; Georges Larissa HARILAZA. SAINT-LARY : Jean-Pierre LAGANNE.

Les personnes tirées au sort seront informées des possibilités qu'elles ont de demander à être dispensées des fonctions de juré et que ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés.

### **6) Prononcé jugement 2019**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean-Pierre Mothe demande que soit porté au registre des comptes rendus des conseils municipaux de la commune, le prononcé du jugement correctionnel du 17/10/2019 suite à l'audience publique du Tribunal d'Auch du 19/09/2019.

Le conseil prend acte de cette demande et se renseigne sur la forme que doit prendre cette publication.

### **7) Questions diverses et informations générales**

repas à emporter : Suite à de nombreuses demandes il a été prévu de proposer un service de repas à domicile. Dans un premier temps, il avait été envisagé de profiter des services de la cantine de l'école, mais les vacances scolaires ne permettaient pas la continuité des services. Les responsables de la commission action sociale de la commune ont donc rencontré la personne chargée des portages de repas aux Jardins d'Iroise à Auch qui proposent le portage des repas 3 fois par semaine à un prix avantageux.

- pour le midi (potage, entrée, plat, fromage, dessert, pain) 6€50
- pour le soir (potage, plat sans viande, fromage, dessert, pain) 5€50
- la formule journée entière : 11€50

Les Jardins d'Iroise prendront contact avec les personnes intéressées et s'occuperont de la gestion des services.

Une réunion d'informations est prévue samedi 19 juin à 14h où seront invitées les personnes susceptibles de vouloir en bénéficier ainsi que leurs accompagnants, réunion élargie aux responsables des communes voisines qui pourraient être intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.